



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— de La Saintonge Viticole —

AR Prefecture

017-241700632-20260528-26_042-DE
Reçu le 11/06/2026

N° 26/042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,
les membres du Conseil communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virolet).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

Date de Convocation :	Nombre de Délégués :
Le 22/05/2026	En exercice : 30
	Présents : 24
	Votants : 26

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2025 – Budget annexe Aide à Domicile

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Jean GEAY, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	28 589,33 €
- un déficit reporté de :	8 907,18 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	19 682,15 €

AR Prefecture

017-241700632-20260528-26_042-DE
Reçu le 11/06/2026

- un excédent d'investissement de :	17 326,23 €
- un déficit reporté de :	1 234,56 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit une ressource de financement de :	16 091,67 €

DECIDE

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	19 682,15 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCÉDENT	19 682,15 €
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	16 091,67 €

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,

Jean GEAY

Le secrétaire de séance

Monique BELIS



PUBLIÉE LE : 11/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :
- d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS
Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>